

**CONFERENCE MINISTERIELLE**  
**Singapour, 9-13 décembre 1996**

Original: anglais

### NEPAL

Déclaration de M. Fateh Singh Tharu  
Ministre du commerce  
(en qualité d'observateur)

Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant les éminents participants à cette Conférence ministérielle de l'OMC. J'aimerais exprimer ma sincère reconnaissance à ceux qui ont convoqué cette réunion pour leur chaleureux accueil et tout particulièrement le gouvernement singapourien qui n'a ménagé aucun effort pour l'organiser.

Nous savons tous qu'au début des années 90, le principe directeur régissant l'environnement mondial a radicalement changé. Maintenant, la tendance est à l'intégration mondiale qui se manifeste sous diverses formes: libéralisation économique, mise en place des marchés, privatisation, sensibilisation aux problèmes environnementaux, etc. Surtout depuis la fin de la guerre froide, au milieu des années 80, la menace globale qui pesait sur la paix dans le monde a été considérablement atténuée. Ces changements spectaculaires ont entraîné le passage de la planification stratégique à la croissance économique. C'est au cours de cette même période que de nombreuses nations indépendantes ont opté pour le pluralisme politique.

Ces changements spectaculaires montrent clairement que l'intégration mondiale consiste à traiter toutes les nations comme un tout. Le fait que l'intégration est de mieux en mieux comprise a provoqué également un changement dans la structure des échanges commerciaux.

Des efforts ont certes été accomplis pour modifier en temps voulu les principes et fondements du GATT de 1947, mais ils n'ont pas permis de suivre le rythme de l'évolution. Dès le début des années 90, la politique protectionniste des pays en développement a été modifiée. Les réductions tarifaires appliquées aux produits industriels et les restrictions quantitatives ont peu à peu été remaniées; ces dernières sont actuellement éliminées par le biais de la tarification. Les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, ont commencé à abandonner la politique de remplacement des importations, et les obstacles au commerce sont progressivement levés. Dans le monde d'aujourd'hui, les activités commerciales multilatérales s'étendent à des domaines tels que les droits de propriété intellectuelle, le commerce des services et les mesures concernant les investissements et liées au commerce. Les négociations commerciales multilatérales tenues à Marrakech ont marqué une étape importante dans ce type de négociations pour la communauté mondiale.

L'économie népalaise étant surtout tributaire de l'agriculture, l'éventail des produits exportables est très restreint: il s'agit, pour l'essentiel, de tapis de laine, de vêtements de confection, d'ouvrages en cuir, de légumineuses et de guizotia oléifère. Les exportations sont en outre entravées par le fait que le Népal est un pays sans littoral. Actuellement le pays a des relations commerciales bilatérales avec 17 pays, dont les pays d'Europe centrale et orientale, mais les échanges avec ces derniers ne sont pas importants. Ainsi, c'est non seulement la diversification géographique de ses échanges commerciaux, mais également l'expansion et le développement de sa production qui constituent un problème majeur

pour le Népal. De plus, étant donné le relief accidenté du pays, le coût des transactions commerciales est très élevé et, partant, le commerce extérieur se fait surtout avec les pays voisins.

Comme je l'ai déjà dit, le Népal a une base d'exportation étroite, étant donné qu'il produit des articles traditionnels et que l'épargne est en baisse. Nous ne pouvons exporter qu'un petit nombre de produits vers un nombre restreint de marchés. En outre, la qualité des produits et la base de production industrielle ne sont pas satisfaisantes. Nous avons établi une liste de produits pouvant être exportés, mais leur production n'a pas atteint le niveau souhaité. Il n'y a guère de coordination entre production et commerce. Qui plus est, même s'il existe un potentiel d'exportation de marchandises, le régime d'exportation n'est pas suffisamment développé en raison de l'absence d'un réseau de transport et autres infrastructures appropriés. Ainsi, nous n'avons pas pu établir les liens en amont et en aval nécessaires pour développer de manière durable le commerce d'exportation.

Après le rétablissement d'une démocratie multipartite, la libéralisation de la politique commerciale s'est poursuivie. Le régime des importations et des exportations a été simplifié, le système des licences étant supprimé, sauf dans le cas de quelques produits sensibles. Les taux de droits ont été sensiblement abaissés pour faciliter les exportations et les importations. Nous avons, du mieux que nous pouvions, supprimé les contrôles et les restrictions inutiles et simplifié, en les rendant plus transparentes, les formalités commerciales. La monnaie népalaise est totalement convertible pour les opérations courantes.

Dans ce contexte, il conviendrait de mentionner que le Népal a actuellement le statut d'observateur à l'OMC. Nous avons entamé le processus d'accession à l'Organisation. Nous comprenons que, pour cela, nous devons mettre notre régime commercial en conformité avec les règles et réglementations de l'OMC. Cela exige forcément des modifications de la réglementation et de la législation dans de nombreux secteurs commerciaux et domaines liés au commerce. A cet effet, nous avons entrepris un gros travail de préparation.

Les Accords du Cycle d'Uruguay posent, je crois, des difficultés aux PMA tout en leur offrant des possibilités. D'aucuns parmi nous craignent de pâtir de la perte de la marge de préférence dont nous bénéficions par le passé sur les principaux marchés. En outre, nous serions tenus d'exécuter une série d'obligations au titre des Accords. Comme je l'ai dit, de graves difficultés limitent notre capacité d'offre de biens et de services exportables. Dans ce contexte, je crains que nous ne puissions tirer pleinement profit des nouvelles possibilités commerciales. Il convient donc d'adopter des mesures qui permettent aux PMA d'améliorer leur capacité d'offre de biens et de services exportables et leur accès aux marchés, et de s'acquitter des obligations découlant des Accords du Cycle d'Uruguay. Nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre et de renforcer nos efforts pour entreprendre des réformes économiques et nous doter d'une capacité d'offre et des moyens de soutenir la concurrence. Pour ce faire, nous aurons besoin d'une aide appropriée des organisations internationales et intergouvernementales concernées, pour exploiter des avantages pouvant découler des Accords du Cycle d'Uruguay et nous intégrer dans l'économie mondiale et dans le système commercial international. A cet égard, je souhaiterais que la Conférence ministérielle de Singapour adopte un plan d'action global en faveur des PMA pour nous permettre de surmonter les difficultés et de tirer pleinement parti des avantages des Accords du Cycle d'Uruguay. On pourrait envisager, entre autres, d'accorder la franchise de droits aux importations des produits en provenance des PMA dans les pays développés.

Des mesures spéciales et différenciées ont été incorporées aux Accords de l'OMC. Ces mesures ne seront pas suffisantes pour permettre aux PMA de faire face à leurs problèmes. Des mesures de soutien sont donc nécessaires en vue de répondre aux préoccupations des PMA dans le cadre d'une assistance bilatérale et multilatérale. De même, l'accession à l'OMC nous obligera à améliorer notre capacité d'analyse et d'élaboration de la politique commerciale pour pouvoir déterminer quels scénarios de libéralisation à moyen et à long terme serviront au mieux nos intérêts. A cette fin, il est impératif de mettre en oeuvre des projets axés sur l'établissement d'études comparatives.

J'apprécie la générosité avec laquelle l'OMC encourage l'accession des PMA, mais nous sommes handicapés à cet égard par le manque de compétences, des possibilités d'exportation limitées, la complexité des règles de l'OMC et les divergences entre les prescriptions de l'Organisation et notre législation. Par conséquent, ce dont le Népal a le plus besoin pour accéder à l'OMC, c'est d'une aide technique et financière des organisations internationales et/ou intergouvernementales. Dans certains cas nous sommes découragés par les dispositions relatives à l'environnement, à la politique de concurrence et aux questions sociales.

Je souhaiterais par conséquent attirer l'attention de la Conférence ministérielle sur la nécessité de prendre rapidement en compte ces préoccupations des PMA. Je rappellerai une fois encore que le Népal désire vivement devenir Membre de l'OMC, que nous remercions de nous avoir invités à cette réunion. En conclusion, nous souhaitons que la Conférence soit un plein succès.